

Charte des achats responsables

Nos objectifs

- Assurer des relations commerciales éthiques et durables avec nos partenaires commerciaux, dans le respect des lois et des réglementations applicables
- Traduire notre engagement à déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les risques et manquements en matière d'éthique, d'environnement et de droits humains liés à nos activités
- Partager nos engagements auprès de nos fournisseurs et sous-traitants, et s'assurer de leur implication dans le développement durable

Nos engagements envers nos fournisseurs et sous-traitants

Nous nous engageons à :

- Développer des relations commerciales durables et propices à la prévention des risques liés aux conditions de travail, à la protection de l'environnement, à l'éthique des affaires et aux droits humains
- Maintenir, à ce titre, un dialogue constructif et ouvert avec le fournisseur sur sa capacité à respecter ses engagements
- Contribuer, dans la mesure du possible et dans un esprit de coopération, à l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action appropriés
- Sélectionner nos fournisseurs et sous-traitants selon un processus d'achats équitable et impartial, et en fonction de critères et objectifs prédéfinis
- Promouvoir, pour les appels d'offres qui le permettent, des clauses sociales et environnementales
- Favoriser les candidats ayant une politique RSE
- Communiquer les raisons de leur non-sélection aux fournisseurs non retenus
- Identifier et prévenir les conflits d'intérêts dans le cadre des relations avec les fournisseurs et sous-traitants
- Sensibiliser nos fournisseurs aux principes éthiques et RSE.

Engagements attendus de la part de nos fournisseurs et sous-traitants

Nous attendons ainsi de nos partenaires commerciaux un strict respect des lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'un engagement à collaborer pour toute mesure corrective appropriée dans une démarche d'amélioration continue.

Le fournisseur/sous-traitant reconnaît que nos engagements sur les enjeux de droits humains, de conditions de travail, de protection de l'environnement et d'éthique des affaires, constituent des obligations essentielles à l'établissement et à la poursuite de nos relations commerciales.

Le fournisseur/sous-traitant s'engage également à faire preuve de transparence, de bonne foi et de coopération pour en assurer le respect à tous les stades de la relation.

Le fournisseur/sous-traitant s'engage à respecter l'ensemble des normes nationales et internationales applicables à ses activités.

• Enjeux sociaux et droits humains

- Respecter les principes du Pacte mondial des Nations unies
- Ne tolérer aucun recours dans le cadre de ses activités à toute forme de harcèlement physique, moral, et sexuel, ou toute discrimination liée à l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation familiale, la grossesse, apparence physique, état de santé, la nationalité, l'appartenance syndicale, ethnique ou religieuse au sens des conventions n°100, n°111 et n°156 de l'OIT
- Garantir des conditions de travail décentes, ainsi que des standards de santé et sécurité conformes aux conventions n° 102 et n° 155 de l'OIT
- Garantir à ce titre des horaires de travail clairs, une rémunération correspondant aux heures travaillées, et l'égalité salariale, ainsi que des temps de pauses et des congés
- Garantir à ses salariés la liberté d'association et de négociation collective, ou, en cas de restriction ou d'interdiction locale, ne pas s'opposer à toute forme de représentation et de négociation libre et indépendante (conventions de l'OIT n° 87, 98 et 154)
- Proposer et favoriser l'accès à la formation et au développement des compétences pour ses salariés
- Ne pas appliquer un traitement moins favorable aux travailleurs migrants, et respecter les principes de la convention n° 97 de l'OIT

• Enjeux éthiques et de conformité

- Respecter toutes les normes nationales et internationales en matière d'infractions économiques ainsi que la réglementation française et les directives de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Les fournisseurs et sous-traitants doivent favoriser la libre-concurrence, proscrivant ainsi toute concertation et toute entente sur les prix et les offres.

Clermont Auvergne Tourisme, ainsi que ses fournisseurs et partenaires s'engagent à respecter le Règlement (UE) N°2016/679 relatif à la protection des Données (RGPD). Ils s'engagent à avoir une politique conforme et à avoir désigné, le cas échéant, un DPO (Data Protection Officer).

• Enjeux environnementaux

- Respecter les règles relatives à la protection de l'environnement et à faire ses meilleurs efforts pour prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs liés à son activité
- Proposer, et recourir dans la mesure du possible à des solutions environnementales toujours plus performantes
- Tendre vers les meilleures pratiques au sein de sa profession, pour optimiser ses consommations en eau et en énergie, préserver la biodiversité et gérer ses rejets et déchets

Signature Partenaire

Signature Vincent GARNIER

Directeur général Clermont Auvergne Tourisme

